



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE D'INFORMATION - CANDIDATS INDIVIDUELS CAP FLEURISTE

SESSION 2021

L'ÉPREUVE EP2: Vente, conseil et mise en valeur de l'offre

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du bloc de compétences « *vendre, conseiller le client et mettre en valeur l'offre* »:

Vendre, conseiller et fidéliser

- Accueillir le client
- Identifier les besoins du client
- Argumenter et conseiller
- Proposer des services et conseiller les clients
- Conclure la vente
- Participer à l'actualisation du fichier
- Prendre en compte les réclamations courantes et les transmettre au responsable
- Participer au développement des ventes et à des opérations de publicité
- Réaliser des livraisons

Mettre en valeur l'offre

- Valoriser les végétaux et les produits et les lieux de vente
- Participer aux manifestations événementielles ou promotionnelles

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle (pratique et orale) qui prend appui sur une prestation de vente et sur un dossier préparé par le candidat.

1^{ère} phase (15 mn): il s'agit d'une simulation de la prise en charge de la clientèle jusqu'à la conclusion de la vente, sous la forme d'un jeu de rôle selon les ressources mises à disposition, l'environnement de travail proposé et les compétences évaluées ou d'une transmission florale non obligatoire.

2^{ème} phase (30 mn maximum): Entretien sur la base du dossier. La commission interroge le candidat pour vérifier les compétences qui n'ont pu être évaluées dans la première phase dont la compétence « Mettre en valeur l'offre ». **La commission prendra appui sur les environnements décrits dans le dossier du candidat.**

Le candidat doit donc constituer un dossier de 10 pages maximum avec documents.

Ce dossier est obligatoire et servira de support pour la phase 2 de l'épreuve. Il sera constitué d'une documentation présentant des exemples de mise en valeur des végétaux et produits en lien avec **l'environnement commercial, économique, juridique et social**, rencontrés par le candidat lors de ses périodes de formation en entreprise.

La documentation peut être écrite, graphique et iconographique.

En cas d'absence de dossier, le jury procède à l'entretien du candidat mais il en sera tenu compte dans la notation.

Des points de pénalités seront déduits de la note finale à cette épreuve à savoir 4 points

Le candidat ayant échoué est autorisé à représenter, à une session ultérieure, le dossier déjà constitué, enrichi et mis à jour à sa diligence, en fonction de son expérience.

Le dossier sera retourné en **double exemplaire** avant le **vendredi 16 avril 2021**

A l'adresse suivante :

RECTORAT DE GRENOBLE
DEC 5 - BUREAU 221 – CAP EVS
7 PLACE BIR-HAKEIM
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1

Si le dossier parvient en retard au centre d'examen, des pénalités de retard seront appliquées.

IL EST CONSEILLE D'ENVOYER SON DOSSIER PAR COURRIER RECOMMANDE.